L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : Rue de Chartres, No 73. — NOUVELLE-ORLÉANS, SAMEDI MATIN, 1er JUIN 1872. — [illegible] Année—Vol. XLV

DUFOUR & LIBERT, PROPRIÉTAIRES-ÉDITEURS.

NOUVELLE-ORLÉANS.

SAMEDI MATIN, 1er JUIN.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.

Pour les détails, voir aux annonces.

Par S. Guénault, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale—Propriété rue St-Philippe, No [illegible].

Par E. Roger & Co., [illegible] aux Nos 45 et 47 de la rue Vieille-Levée—Vente sans réserve, de bottes, souliers et brodequins.

Par E. [illegible], à sa salle d'encan, [illegible] rue du Camp—Vente régulière de meubles.

Par E. Barnett, à sa salle d'encan, rue St Louis, en face de l'hôtel St-Louis—Vente régulière de meubles.

Par D. E. Morphy, en face de la rue Toulouse—Sucre; au No 47 de la rue des Magasins: fromage de Limbourg. Aussi, sur la Levée, au pied de la rue Lafayette : Maïs.

Par Vincent & Co., aux Nos 62 et 64 de la rue de la Douane,—Linge, chapeaux et malles.

Sucre en vente.—Voyez l'annonce de D. E. Morphy, encanteur.

Fromage de Limbourg.—Voyez l'annonce de D. E. Morphy, encanteur.

Maïs.—Voyez l'annonce d'encan de M. D. E. Morphy.

Pas de Malentendus.

Il y a plus de deux ans que nous avons recommandé l'abstention dans les questions fédérales comme étant la politique qui convenait le mieux à la Louisiane, tant qu'elle n'aurait pas repris possession de son gouvernement local. Nous persistons à croire que ce serait le meilleur moyen d'assurer, dans les élections de novembre prochain, le renversement du régime radical dans notre Etat. Néanmoins, puisqu'une Convention démocratique doit se réunir le 9 juillet prochain, à Baltimore, nous comprenons que les Démocrates de notre Etat, ne voulant pas abandonner leur drapeau, envoient des délégués à cette Convention et se déclarent prêts à se soumettre à ce qu'elle décidera. La réserve sur un pareil sujet est commandée par les circonstances mêmes. Aussi est-ce avec autant de regret que de surprise que nous avons vu des citoyens éminents, qui avaient autrefois suivi la bannière démocratique, se déclarer, sans plus attendre, partisans de Greeley et de Brown, les uns se séparant entièrement de l'organisation démocratique, les autres annonçant qu'ils feront tous leurs efforts dans la Convention qui doit se réunir lundi prochain, soit pour empêcher que la Convention nomme des délégués à Baltimore, soit pour faire donner à ces délégués des instructions les obligeant à voter contre toute nomination de candidats présidentiels.

Nous croyons que la grande majorité des citoyens qui ont pris cette attitude ont des intentions pures et honnêtes. Mais, comme cette ardeur à soutenir la candidature d'un des ennemis les plus funestes qu'ait eu le Sud, paraît, au premier abord, incompréhensible de la part d'hommes du Sud, il faut en chercher l'explication. Eh bien! nous avons lu attentivement tous les discours prononcés tant à Bâton-Rouge qu'à la Nouvelle-Orléans, toutes les lettres publiées sur le même sujet, et nous n'y avons trouvé aucune explication qui ait ébranlé la conviction dans laquelle nous sommes que ces citoyens font fausse route.

Les uns disent qu'il n'y a d'autre espoir de battre Grant qu'en se ralliant à la candidature de Greeley, mais ils ne fournissent aucune preuve à l'appui de cette assertion. Nous avons vu souvent cette autre assertion que si la convention de Baltimore fait des choix séparés, Greeley retirera sa candidature et se ralliera à Grant. Qu'il retire sa candidature cela est possible, quoique douteux pour nous, mais nous sommes convaincus que Greeley n'appuiera certainement pas Grant plus efficacement que Schurz n'appuie Greeley. N'est-ce pas, d'ailleurs, une belle recommandation pour un candidat que la menace qu'il fait de se rallier à Grant, si la convention démocratique ne l'accepte pas? Ce serait une étrange preuve de la sincérité de ses intentions en faveur d'une politique nouvelle!

Il y a donc un malentendu sur ce premier point et une appréciation erronée des chances de la lutte électorale. Grant a été élu en 1868 que par trois ou quatre cent mille voix de majorité dans toute l'Union. Il est certain qu'il a perdu l'appui d'un certain nombre de républicains, et personne n'osera avancer qu'il en ait gagné dans le parti démocrate. L'argument qui consiste à dire que puisque le parti républicain est divisé, il faut que le parti démocrate s'abstienne, nous paraît le plus faux, le plus illogique qui ait jamais été présenté. Il nous semble évident, au contraire, que la démocratie n'a jamais eu plus de chances de réussir qu'en profitant de cette division et en mettant en avant le nom d'un homme éminent, modéré et propre à rallier les suffrages de centaines de mille de républicains qui ne voteront en aucun cas pour Grant. Car, de deux choses l'une: ou Greeley maintiendra sa candidature, et le vote républicain sera suffisamment divisé pour assurer le succès du candidat démocrate, ou il la retirera, et, alors, si le candidat démocrate est bien choisi, il aura l'appui non-seulement de tous les démocrates, mais encore d'une importante fraction du parti républicain, dégoûtée de la politique de l'administration actuelle.

Comme nous l'avons déjà dit, entre Greeley et Grant nous ne voyons aucune raison de préférence; nous pensons même que le dernier, après une réflection sérieuse, serait moins à redouter pour le Sud que Greeley avec toutes ses idées égalitaires, excentriques et son admiration pour M. Sumner.

Mais il est d'autres citoyens qui se rallient à la candidature de Greeley non par amour pour le philosophe au chapeau gris, non par illusion sur ses dispositions à notre égard ou sur l'aide qu'il pourrait, nous donner étant président, mais parceque l'acceptation de cette candidature est la condition première—on ne connaît pas encore les autres—de l'appui que M. Warmoth leur a promis pour emporter les élections d'Etat, et parceque ces citoyens ont une si haute idée de la puissance du gouverneur, qu'ils considèrent comme chimérique tout espoir de succès qui ne serait pas basé sur son assistance et sur l'usage des pouvoirs extraordinaires dont la législation l'investit.

Un homme habile, M. Warmoth n'a rien négligé pour faire croire à cette puissance infaillible; il y a réussi auprès de quelques citoyens qui sont actuellement partisans déclarés d'une coalition avec lui. Nous en avons entendu plus d'un dire: "Nous savons que Warmoth est seul, cela.... tout ce que vous voudrez—nous faisons grâce au gouverneur des épithètes malsonnantes de ses futurs alliés—mais s'il nous assure l'élection, pourquoi, standing comme nous le sommes, hésiterions-nous à accepter le salut, même de celui qui a le plus contribué à nous ruiner et à nous dépouiller."

Négligeant le côté moral de la question pour ne nous occuper que du côté pratique, nous répéterons que l'alliance de Warmoth serait plus nuisible qu'utile, parce qu'elle détournerait du scrutin des milliers de conservateurs qui ne pourraient avoir confiance dans une coalition avec l'oppresseur de la Louisiane.

Warmoth n'a été redoutable que par les fraudes qui lui ont permis d'élire des législateurs qui ont voté docilement toutes les lois qu'il a demandées. Or, son pouvoir de commettre de nouvelles fraudes va se trouver réduit à néant par le bill que vient de voter le Congrès. Le contrôle de l'administration fédérale neutralisera l'influence de Warmoth et l'antagonisme de ces deux pouvoirs assurera la liberté de l'élection et la victoire au nombre.

Tous les arguments en faveur d'un endossement immédiat de Greeley et de Brown, d'une coalition avec Warmoth et d'un ajournement des nominations aux fonctions d'Etat, reposent donc sur des malentendus qu'il importe de dissiper. Les démocrates et les conservateurs sont les maîtres de la situation le jour où ils seront unis [illegible]

Le colonel Frank Pargoud.—Le nom du colonel Frank Pargoud, de la paroisse Ouachita, ayant été proposé dans plusieurs journaux pour les fonctions de gouverneur, nous sommes priés, afin de dissiper tout doute dans l'esprit des délégués du colonel, de publier la lettre suivante adressée à l'un des délégués à la Convention démocratique. On verra que M. Pargoud refuse péremptoirement la candidature.

Rivière Ouachita, 30 mai 1872.

A M. P. M. Mahoney, à la Nlle-Orléans.

Mon cher ami,

Je vois mon nom mentionné dans plusieurs journaux comme candidat pour la nomination de gouverneur de cet Etat à notre prochaine élection. C'est certainement un grand honneur pour moi d'être choisi par un grand nombre de mes concitoyens pour remplir un poste aussi élevé. Je refuse, néanmoins, cet honneur et je désire que vous le fassiez savoir, si cela est nécessaire, de façon qu'un citoyen plus digne et plus capable que moi soit choisi par la Convention.

Je reste comme toujours votre dévoué,

J. Frank Pargoud.

Le concert de ce soir.—C'est ce soir qu'une réunion de dames et de demoiselles de la Nouvelle-Orléans, assistée de quelques messieurs amateurs, donnent dans la salle des Odd-Fellows, un grand concert au bénéfice de l'Asile de St-Vincent pour les petits enfants orphelins. Le programme que nous publions dans une autre colonne comprend plusieurs solos et duos de piano et les morceaux de chant suivants: Air des Vêpres Siciliennes, Duo des Mousquetaires, Air du Sommeil de Fédérama, l'Air du trésor du Trouvère, un air de Rigoletto, un air de Don Giovanni, un duo du Trovatore, et une Ballade d'Auber.

La réunion sera très certainement fashionable et nos espérons que la recette sera fructueuse pour l'Asile qui recueille les petits enfants orphelins.

Grand festival de la compagnie de pompiers du Pélican.—C'est demain, dimanche, que cette Compagnie populaire doit donner aux Fair Grounds le grand festival dont nous publions aujourd'hui programme dans nos colonnes. Nous remercions le comité des invitations qu'il nous a adressées.

Pique-Nique. — Nos remerciements à qui de droit pour des invitations à un Pique-Nique que doit donner l'Association Charitable Israélite au Magnolia Garden, demain dimanche.

Examen annuel des élèves du Collége Ste Marie.—Les examens annuels des élèves du Collége Ste Marie, dirigé par les Frères de la Doctrine Chrétienne, auront lieu, au Théâtre des Variétés, lundi, mardi, mercredi et vendredi de la semaine prochaine, à 7 heures du soir. Nous remercions le président de l'invitation qu'il nous a adressée.

Grande réduction de prix pour les villes d'eaux.—On apprendra avec une grande satisfaction qu'à partir de ce jour, à 4 heures p. m., la Compagnie du chemin de fer de la Nlle-Orléans, de Mobile et du Texas délivrera des billets d'excursion bons pour trois jours et des billets d'abonnements pour la saison à un rabais de 50 pour cent sur le tarif régulier, équivalent à 2 cents et demi par mille pour les différentes villes d'eaux de Miller's Bay jusqu'à Pascagoula. C'est là une mesure libérale qui sera dûment appréciée et qui fera plus que doubler le nombre des visiteurs pour les endroits favorisés. Voir l'annonce.

Chemin de fer de la Nlle-Orléans, de Mobile et du Texas. — Nous appelons l'attention des voyageurs sur le changement annoncé dans les heures de départ et d'arrivée des trains de Mobile. Le train express partira d'ici à 6 heures 15 du matin; le train-omnibus partira à 4 heures p. m., et le train express à 5 heures 15 p. m. Voir l'annonce pour les détails.

Pour Mandeville, Lewisbourg, Madisonville et Covington.—On verra dans nos colonnes d'annonces un nouvel arrangement d'été pour le service du steamer *Camelia* entre Milneburg et les villes de l'autre bord du lac Pontchartrain. Le *Camelia* est un très élégant et rapide steamer de la malle des Etats Unis, commandé par le capitaine Hanover, dont l'habileté est bien connue.

Quincaillerie.—Nous publions aujourd'hui un avis de Mr. V. Œhmichen qui, ayant acheté l'intérêt de son défunt associé, L. B. Pothier, continuera pour son propre compte les affaires de l'ancienne maison Œhmichen & Pothier, et dans le même local, au coin des rues Bienville et Vieille-Levée. Nous ne doutons pas que la nouvelle maison ne soit favorisée du patronage libéral qui avait soutenu l'ancienne et lui avait fait sa popularité.

Nature's hair restorative. — Nous appelons l'attention de tous ceux qui sont attaqués de calvitie sur l'attestation du chimiste Hermann Curtius qui a analysé cette célèbre préparation connue sous le nom de "Nature's Hair Restorative" et qui n'y a trouvé ni blanc de plomb, ni litharge, ni nitrate d'argent, ni enfin aucune substance délétère. On trouvera cette attestation plus loin.

Vêtements, Chapeaux et Lingerie.—Nous appelons l'attention des personnes qui ont besoin de renouveler leur garderobe sur l'annonce de M. C. Lazard. On trouvera à son magasin, au coin des rues Ste-Anne et Vieille-Levée, un grand assortiment de chapeaux, de vêtements confectionnés, de chemises, vareuses, etc., à un bon marché extraordinaire, comme on peut s'en convaincre par la liste des prix contenue dans l'annonce.

Articles Alimentaires.—M. J. B. Solari, rue Royale, 48, vient de recevoir, par les derniers arrivages d'Europe, divers articles alimentaires et 50 barils de Lager Beer de Muller, qu'il vendra aux prix les plus réduits. Voyez l'annonce.

La machine "Domestic" est la reine des machines à coudre, à points de chaînette. Elle se vend au No 168 de la rue du Canal.

☞ On ne peut songer à acheter une machine à coudre, sans faire un examen attentif de la machine "Domestic," 168 rue du Canal, chez M. S. Hedricks.

Louisiane.

Voici le compte-rendu d'un meeting tenu dans la paroisse de la Nouvelle Ibérie, dont les résolutions sont analogues à celles de plusieurs paroisses que nous avons déjà publiées.

Convention démocratique de la Nlle Ibérie.

Conformément à un appel du président permanent de l'organisation de la paroisse Ibérie, une assemblée du parti démocrate dans la dite paroisse a été convoquée à la maison de cour de la Nouvelle Ibérie, samedi, 25 mai courant, à l'effet de prendre en considération la délégation de la paroisse à la convention d'Etat et les questions qui pourraient intéresser le parti démocrate.

Le président ayant expliqué le but du meeting, les messieurs dont les noms suivent ont été nommés vice-présidents et secrétaires:

Vice-président—Charles Mestayer, Dorsilas Prince, Désiré Hébert, Hypolite Patout, Jacques De Monza et J. D. Bonnard.

Secrétaires—M. S. Hasse, et L. E. Delahoussaye.

Les résolutions suivantes ont été offertes, débattues par différentes personnes, et adoptées à l'unanimité:

"Il est résolu que cette convention s'est assemblée dans le seul but désintéressé de relever notre Etat [illegible]

[illegible]

Il est résolu que les membres de cette Convention regrettent sincèrement l'absence du capitaine E. B. Trinidad; que le secrétaire les transmette une copie des délibérations, avec l'expression du désir qu'il continue à représenter la Nouvelle-Ibérie, en qualité de délégué, à la Nouvelle-Orléans le mois [illegible].

Il est résolu que [illegible] la ligne de conduite [illegible] Convention d'Etat qui a siégé [illegible] à la Nouvelle-Orléans [illegible] 3 juin [illegible] le président Grant et H. C. Warmoth, la corruption et les usurpations des autorités fédérales et des autorités de l'Etat.

Il est résolu que nos délégués à la Convention qui doit se réunir, à la Nouvelle-Orléans, le lundi, 3 juin, devront se concerter avec les délégués des paroisses composant nos districts sénatoriaux et congressionnels, relativement aux nominations de district et de prendre les mesures qu'ils jugeront convenables et sages.

Il est résolu que la Convention approuve pleinement la conduite des délégués qui représentaient la démocratie de la Nouvelle-Ibérie à la Convention qui a siégé dernièrement à la Nouvelle-Orléans.

Il est résolu que les secrétaires transmettent une copie du compte-rendu de ces délibérations à l'*Abeille* de la Nouvelle-Orléans, au *Sugar Bowl*, au *Bee* et au *Courrier*, avec prière de l'insérer.

Sur motion de M. E. D. Dauterive, les remerciements de la Convention ont été votés aux officiers.

Sur motion de M. D. W. Broussard, la Convention s'est ajournée sujette à l'appel du président permanent.

Robt. S. Perry, Président.

U. S. Hasse, L. E. Delahoussaye, } Secrétaires.

Paroisse Rapides.—Les démocrates de la paroisse Rapides se sont réunis le 25 mai à Alexandrie et ont adopté les deux résolutions suivantes:

Résolu, que [illegible] convention d'avril.

Résolu, que les mêmes délégués sont renommés à la Convention du 3 juin qui s'assemble à la Nouvelle-Orléans pour choisir des candidats pour les différents emplois de l'Etat.

La Démocratie de St-Landry. — Les démocrates de la paroisse St-Landry ont tenu un meeting à Opelousas, le 25 mai, pour l'élection de délégués chargés de représenter la paroisse à la Convention Démocratique d'Etat. Dans cette réunion a été adoptée, à l'unanimité la résolution suivante:

Résolu que le sentiment des membres de cette assemblée est que toute coalition avec Warmoth, on tout parti le reconnaissant pour chef serait funeste aux intérêts vitaux de l'Etat de la Louisiane.

Voici les noms des délégués à la Convention:

Dr J. Tarleton, John J. Gardner, A. C. Dunn, N. Quatreveaux, Elisha Andrus, E. D. Estilette, F. Robin, Louis Lalonde, Eloi Vedrine, Dr J. L. Estorge, Dr J. L. Taylor, L. S. Harvard, Isaac Letrell, A. Garrigues, James Web, D. P. Lafleur, T. S. Fontenot, Eli Clarke, Jr, M. R. Wilson, Prosper Daire, Dr J. E. Hawkins, A. B. Carte, C. W. Foreman, Dr McDarvitt, Joel H. Sandoz, Dr E. M. Milland, Dr T. A. Cooke, L. D. Prescott, Dr J. A. McMillan.

Trombe dans la paroisse Rapides. — Nous lisons dans le *Louisiana Democrat* qu'une violente trombe accompagnée d'une forte pluie, a traversé vendredi dernier la paroisse Rapides, en causant de grands dégâts. L'orage a commencé vers midi et n'a duré qu'une demi-heure, mais un grand nombre de propriétés ont été endommagées et les habitants ont subi des pertes considérables.

L'Eglise Episcopalienne d'Alexandrie a été complètement détruite. Le vent a renversé sur son passage beaucoup de maisons, de magasins et de moulins à coton d'une grande valeur. Les toits de plusieurs maisons ont été emportés, et l'on rencontre partout des arbres déracinés et des barrières brisées.

Comme il est ordinaire en pareil cas, la colonne d'air a suivi une ligne droite, partant de l'habitation de M. Lewis Texada et s'arrêtant à quelques milles au-delà de la ville d'Alexandrie.

Nous pouvons toujours nous féliciter que le mal n'ait pas été plus grand, comme il aurait pu l'être. Sauf un homme de couleur, nommé Loyd Shorter, qui a été tué, et deux personnes grièvement blessées au bras, nous n'avons entendu parler d'aucun autre accident.

C'est un désastre immense pour la paroisse Rapides déjà si appauvrie. Pas une cheminée n'est restée debout et peu de propriétés ont été épargnées.

Une autre trombe, dans la soirée de samedi, a complété l'œuvre de destruction du premier.

Parmi les citoyens qui ont le plus souffert, nous citerons messieurs Sims et Hayworth, W. L. Sanford, le général Graham et le colonel French. Le propriété de M. Blanchard et celle de Mme Price ont été considérablement endommagées.

Passagers pour l'Europe.—Liste des passagers partant aujourd'hui, samedi, 1er juin, à bord du steamer *Frankfort*, pour le Havre, Southampton et Brême, avec escale à la Havane.

Passagers de chambre pour Brême et le Havre.—M. et Mme G. Brown; Mme Jeannette Schwartz et 2 enfants; Theresa Hase et fils; M. Louis Grünewald et fils; Aug. Julius Kleibach; M. et Mme Otto H. Karstendieck; M. et Mme Potthoff; Aaron Reinach; Mme Barba Nowolsitzou; MM. Alphonse et Aug. Brauer; Aime Anthony; Bernard Strauss; Chs. Eglinger; Wilhelm Lesser; Daniel Michel; Mme Jeanne Marie Courcou, fils et domestique; M. et Mme Jac Gugenheim et fils; Mme Pichot et sa fille; Etienne Coulogne; Albert Blois; A. Eicher; V. Batailora; Mme Constance Schwekhardt; Mlle Marie Turget; M. E. Spor et 7 enfants; A. J. Marshall.

Pour la Havane.—M. et Mme F. Havaj Bejarana.

Total—45 passagers de chambre et 226 passagers d'entrepont.

CHRONIQUE LOCALE.

Procès de Taxe contre la Ville. — La ville soutient qu'un décret ordonnant le remboursement de l'argent réclamé violerait la Constitution des Etats-Unis. A chaque demande, la ville a répondu ce qui suit:

Et maintenant devant la Cour vient la ville de la Nouvelle-Orléans et en réponse aux pétitions ici enregistrées, elle nie chacune des allégations contenues dans la dite pétition, excepté ce qui pourra être admis sur preuve légale établie devant la Cour.

La ville admet que le dit plaignant à l'époque ou aux époques indiquées lui a payé pour taxe de licence la somme ou les sommes mentionnées et spécifiées dans sa pétition, mais ces sommes étaient justement dues à la Nouvelle-Orléans et ont été volontairement payées; elles étaient nécessaires pour défrayer la ville dans les dépenses du gouvernement; elles avaient été allouées fidèlement dans ce but et le plaignant en a joui proportionnellement par la protection donnée à son bien ou à ses intérêts.

La ville dit en outre que si le plaignant n'était pas obligé de payer une taxe de licence, comme cela est dit dans la pétition, il était, du moins, dans l'obligation de contribuer au soutien du gouvernement municipal et qu'alors une action ne tiendrait pas pour recouvrer les sommes alléguées avoir été payées, ou aucune partie de ces sommes, quand même les payements eussent été faits sous protestation ou [illegible].

En outre, tout ordre, jugement ou décret requérant le remboursement de l'argent, détruirait un droit établi et l'obligation d'un contrat, et violerait la section 10, art. 1 de la constitution des Etats-Unis; section 1, 14e amendement à la constitution des Etats-Unis; section 20, art. 109, constitution de la Louisiane, adoptée en 1812; art. 109 de la constitution du dit Etat adoptée en 1845; article 108 de la constitution du dit Etat, adoptée en 1852, et l'art. 110 de la constitution du dit Etat adoptée en 1868.

La ville, en-outre, nie que le plaignant se soit réservé le droit légal ou équitable de recouvrir une portion de l'argent payé, et qu'il est protesté d'une manière qui imposât une obligation à la ville.

Et la ville dit, encore, que si jamais le plaignant a eu aucun droit de recouvrer d'elle la somme payée ou une partie, ce qu'elle nie, ce droit a été vendu, transféré à un autre, qui est intéressé de la ville, et en des circonstances qui rendent la pétition du plaignant nulle et de nul effet, en vertu de l'art. 2447 du code civil.

C'est pourquoi la ville demande que le procès soit soumis à un juri; que la pétition du plaignant soit mise hors de cour et que jugement soit rendu en faveur de la défenderesse et contre le plaignant, avec frais et dépens.

Sixième Cour de District. — [illegible]

Incendie.—Hier matin, sur les 5 heures, le feu a pris [illegible]

Vols.—On a volé, hier, dans le magasin [illegible]

Cour du Recorder [illegible]

Nouvelles du Soir.—[illegible]

[illegible] Le procès de Julius Sachs, maître du salon de concert et de danse, au coin des rues Chartres et Conti, pour une nouvelle audition de cause, a été refusée hier par le juge Abell, qui a condamné Sachs à une amende de $[illegible], à 3 mois de prison et à la perte de sa licence. Sachs en appellera à la Cour Suprême.

Robert [illegible], couleur, pour avoir volé [illegible] a été condamné à 12 mois de pénitencier.

[illegible]

John Williams, le marchand de lait qui avait poignardé Jean Marie Esteves, et l'avait tué le 13 mars dernier dans le 6me district, a été jugé pour l'homicide, qui était représenté comme un meurtre dans l'acte d'accusation. Il a été clairement prouvé que la blessure était [illegible] avec la [illegible] et le juri, après quelques minutes de délibération est rentré en cour avec un verdict de non capable.

PAR LE TELEGRAPHE.

Dépêches transmises à "l'Abeille."

NOUVELLES EUROPÉENNES.

Madrid, 31 mai—Le maréchal Serrano a donné sa démission de généralissime des troupes espagnoles contre les carlistes dans la province de Biscaye, et le lieutenant-général Eatigne a été nommé pour le remplacer.

Londres, 31 mai—La bande des grenadiers de la garde est partie pour Boston, aujourd'hui.

Madrid, 31.—L'excitation causée par la douceur de Serrano à l'égard des Carlistes est sensiblement tombée, et de meilleurs sentiments se manifestent dans les Cortès. On dit maintenant que Serrano acceptera les fonctions de président du conseil, ce qu'il devait faire déjà quand l'amiral Topete accepta intérimairement la position lors de la formation du dernier ministère. Il est aussi probable que la résolution de mesure présentée par Zorilla, de la part de l'opposition, sera retirée.

Paris, 31.—Beaucoup d'officiers et de soldats carlistes qui ont fui en France, se sont rendus à Bayonne. Alava, Cabecilla et d'autres chefs de bandes sont arrivés à Bayonne. Ils avaient des passe-ports signés par Serrano.

Londres, 31 mai—Le *Times* assure aujourd'hui, qu'il n'y a jamais eu de véritable entente entre l'Angleterre et l'Amérique sur les dommages indirects. Il considère que l'arbitrage doit nécessairement échouer. Nous reconnaissons, dit-il, le Sénat américain pour cela, car s'il eut accepté l'article supplémentaire, sans amendement, notre position eut été étrange.

Londres, 31 mai—A la Chambre des Lords, ce soir, le comte Derby a pressé le gouvernement de produire le texte de l'article supplémentaire avec les amendements du Sénat. Le Chambre a besoin d'être renseignée. Le comte Granville répond que le Congrès américain devant s'ajourner lundi, et que les négociations n'ont pas encore été rompues, ce qui met le gouvernement dans l'impossibilité de répondre aux demandes du noble lord.

Le même sujet est traité par plusieurs membres, et M. Gladstone, à la Chambre des Communes, a dit qu'il ne pourrait répondre qu'après l'ajournement du Congrès américain.

NOUVELLES DE WASHINGTON.

Washington, 31.—L'Hon. S. S. Cox va mieux aujourd'hui, et l'on espère qu'il se rétablira.

[illegible]

Il y a une longue séance de cabinet aujourd'hui, à l'occasion du traité. Il est toujours plus probable que le traité n'aboutira à rien.

Sénat. — M. Sumner a fait la motion d'ajourner indéfiniment le bill d'allocations civiles, afin qu'il puisse prononcer son discours sur le rapport concernant la vente d'armes à la France, rapport déposé par Schurz, et sur le rapport concernant la blanchisseuse, le comité ayant été indûment nommé, etc. Il commence alors à dénoncer le Président en termes très aigres, et disant qu'il passe son temps à faire des promenades dans des voitures somptueuses avec des chevaux rapides, ou dans l'oisiveté sur les bords de la mer. Il le dénonce encore pour des raisons de népotisme, etc.

Le Sénat adopte le bill qui étend le délai pour la confirmation de titres fonciers en Louisiane, et le bill va au Président.

Chambre.—La Chambre n'a pas adopté tous les amendements du Sénat au tarif. Un comité de conférence a été ordonné.

L'amendement du Sénat à la taxe de 70 cents sur les spiritueux, comme un équivalent à toutes les autres taxes, a été adopté. Quant au tabac, M. Maynard propose la taxe uniforme de 16 cents; qui est adoptée par 129 voix contre 84. Le bill est maintenant devant un comité de conférence.

Une résolution de la Chambre, pour exclure de toute action les bills des Kuklux et des droits civils, échoue par 163 contre 93; il fallait un vote des deux tiers.

Un bill accordant le droit de passage pour une ligne de chemin de fer et de télégraphe en Floride, a été adopté.

Un bill pour un système plus effectif de quarantaine sur les côtes Sud et du golfe, et nombre de bills d'intérêt particulier passent.

Le bill du Sénat autorisant un service de malles par steamers entre la Nlle-Orléans et le Mexique est déposé sur la table de l'orateur.

Le bill du Sénat pour amender l'acte du 31 mai 1870, relatif au droit de vote, est laissé sur la table de l'orateur, le vote pour l'adoption ayant été de 101 contre 95, moins des deux tiers pour l'affirmative.

Washington, 31 mai—Le sénateur Schurz parlera ce soir au Sénat. M. Carpenter parle en ce moment. Les débats sont marqués de beaucoup de rancune.

Le discours de Sumner a été sans précédent en fait de dénonciation. Il a dit: "Grant, en tout temps, préfère un cheval à la constitution." Andy Johnson n'a jamais été si fouettement dénoncé.

NOUVELLES DIVERSES.

Memphis, 31 mai—George J. Clarke, [illegible]

New York, 31 mai—On dit que M. Bennett va mieux.

Le *World* rapporte que le sénateur Trumbull, l'ex-sénateur Doolittle, Charles Sedgwick et Cassius M. Clay, ont promis de parler au meeting de ratification de Greeley, [illegible] prochain, dans la soirée.

[illegible]

Reading, Pa., 31—La Convention s'est assemblée ce matin aujourd'hui. [illegible]

Augusta, 31 mai—Lundi [illegible]

Paris, 31 mai—Bourse [illegible]

La fortune du marquis de Bute.—En atteignant l'âge de 21 ans, le jeune marquis est entré en possession d'un capital de [illegible] millions de francs, [illegible]

La ville de Cardiff, l'une des propriétés du marquis, a profité considérablement de cette vaste accumulation de richesse. Les docks construits par le père du jeune lord [illegible] cent [illegible] Lord Bute fait construire un nouveau dock qui coûtera 13 millions.

Bâtiment [illegible], ce matin, [illegible] Steinway [illegible]

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE.

Probabilités.—Ciel [illegible]

NOUVELLES DES RIVIÈRES.

Vicksburg, 31 mai.—[illegible]

NOUVELLES DES FLEUVES.

Passé du Sud-Ouest, 31 mai, [illegible] le steamer Vicar, de New-York; le navire allemand Constantia, en [illegible]

MARCHÉS EUROPÉENS.

Liverpool, 31 mai au soir—Coton ferme; Vente aujourd'hui 12,000 balles. Tissus et filés de Manchester, fermes.

MARCHÉS AMÉRICAINS.

New York, 31 mai—Coton calme et tenu. Vendu 125 balles. Middling 25 3/4.

New-York, 31 mai—Argent facile de 3 à 4. Sterling 109 5/8. Or 114 1/8. Gouvernements de 1/8 à 1/4 en baisse.

Memphis, 31 mai—Coton excité et irrégulier. Low Mid. 24 1/2. Stock 12,[illegible] balles.

Mobile, 31 mai—Coton calme, mais ferme. Midd. 25 3/4. Stock 7712 balles.

Savannah, 31 mai—Coton ferme, mais sans demande. Mid. 24 1/4. Stock 9090 balles.

Charleston, 31 mai—Coton ferme. Mid. 24 1/2. Stock [illegible] balles.

(Dépêches du soir)

Washington, 31 mai—Sénat.—Le bill du tarif et de la taxe a été adopté ce matin. [illegible]

New York, 31 mai—Un meeting pour le [illegible]

Festival du Pompiers.

COMPAGNIE [illegible]

GRAND FESTIVAL

[illegible]

FAIR GROUNDS,

DIMANCHE, 2 JUIN 1872.

[illegible]

Taxe de ville,

Département des Finances.

[illegible]

S'il vous voulez acheter un chapeau

GREELEY

[illegible]

POUR TOUJOURS

[illegible]

ENTREPOT DE TAPIS ET DE TOILES CIRÉES.

ELKIN & CO.,

168..........CANAL..........168

[illegible]

La Réouverture de l'Exposition

[illegible]

Lundi, 3 Juin.

[illegible]

GRAND BAZAR

[illegible]

Chemin de Fer de la Nlle-Orléans, de Mobile et du Texas.

[illegible]

CHANGEMENT DE SERVICE.

Service d'été.

DÉPART.

[illegible]

ARRIVÉES.

[illegible]

G. W. R. BAYLEY, Surintendant-Général.

CHAS. L. FITCH, Agent général pour le fret et les passagers.

Chemin de fer de la Nlle-Orléans, de Mobile et du Texas.

[illegible]

Chevaux et Mulets à vendre.

[illegible]

AVIS.

[illegible]

Mme BRANDNER,

[illegible]

Avis de Société.

[illegible]

Demande de Pharmacien.

[illegible]

Des lettres circulaires de crédit.

[illegible]

J. A. D'HÉMÉCOURT. — HENRI CHAURANT

La seule Fabrique

DE

CONFISERIE AU SUD

Avec une Usine à vapeur.

H. CHAURANT & CO.

Successeurs de [illegible]

98 ... Rue Vieille-Levée ... 98

[illegible]

CANDI

A la Nouvelle-Orléans.

[illegible]

Cuvées à Coton, en fer,

A VENDRE PAR

BARTLETT & HAYNE.

[illegible]

Véritables Surannes Soie de l'Inde.

DE LA PREMIÈRE QUALITÉ,

A vendre par VINCENT & Co.,

Aux Nos 62 et 64, rue de la Douane.

Chaux de l'Alabama—Ciment.

[illegible]

SAM'L JAMISON,

Au No 69 de la rue Carondelet.

[illegible]

WALTER HUNTINGTON.

[illegible]

LE NOUVEAU DÉSINFECTANT—Bromo-Chloralum—Non poison—Inodore—Puissant désinfectant—Salin, antiseptic et styptic. Il arrête et prévient la putréfaction et la contagion. [illegible]

TILDEN & CO., New Lebanon, N. Y. et 176 William Street, N.Y.

Pharmacie à la Baie St-Louis.

[illegible]

Sauvez vos jours et vos propriétés.

HUILE DE BLANC DE BALEINE MINÉRALE.

[illegible]

BOSWICK & SEYMOUR.

[illegible]

CAZAUX & VERGNOLE

IMPORTATEURS.

VINS, LIQUEURS, &c.,

FABRICANTS DE SIROPS.

[illegible]

RAYMOND B. MANNION

No 33, Rue Carondelet.

[illegible]

Hôtels, Restaurants, &c.

BAIE ST.-LOUIS.

[illegible]

H. M. CANTONI [illegible]

HOTEL BARNES,

A Mississippi City.

[illegible]

EST OUVERT POUR LA SAISON.

[illegible]

W. A. HUNDS & CO.

Restaurant du Madrid,

[illegible]

BILOXI.

HOTEL RAMBAUT.

[illegible]

BILOXI.

[illegible]

Restaurant Cosmopolitain,

[illegible] RUE ROYALE [illegible]

[illegible]

GRANDE FABRIQUE DE

CANDI

DE

NORMAN & REISS,

[illegible]

RUE VIEILLE-LEVÉE

[illegible]

EN VIEILLE-LEVÉE.

[illegible]

Sirops de Fruits

[illegible]

NORMAN & REISS,

[illegible]

GRAND MAGASIN

CENT MILLE PALETOTS

MICHEL LION

[illegible]

D'Habillements d'Eté

[illegible]

CENT MILLE PALETOTS

[illegible]

Association d'Assurance Mutuelle de la Nlle-Orléans.

[illegible]

PREMIER ETAT TRIMESTRIEL.

[illegible]

J. E. MERILH & Co.

[illegible]

GRAND CONCERT

Au Café Bismarck,

[illegible]

Tirage de Loterie de l'Etat de la Louisiane.

[illegible]

GRAND CONCERT

[illegible]

Bouquets de la Chevelure

[illegible]

L'Argent ne peut pas l'acheter!

CAR LA VUE EST SANS PRIX!!

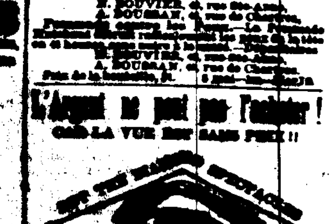

[illegible]

Saloon VARIETY, à Vapeur.

[illegible]

J. BOUCHOUX,

[illegible]

GRILLAGE,

[illegible]

INSTITUTIONS.

JEFFERSON ACADEMY,

[illegible]

G. J. LORD.

[illegible]

INSTITUT ST-LOUIS POUR LES DEMOISELLES.

[illegible]

E. DESCHAMPS,

[illegible]

P. GONTHIER.

[illegible]

Propriétés à vendre et à louer.

A Louer,

[illegible]

A Louer,

[illegible]

A VENDRE.

[illegible]

A Vendre,

[illegible]

A Vendre,

[illegible]

A Louer,

[illegible]

A Louer,

[illegible]

A Louer,

[illegible]

A Louer,

[illegible]